

“Revaloriser l’image et le rôle du sport en ville”

Le nouveau label “Ville Active et Sportive” qui vise à valoriser la politique sportive des collectivités locales est ouvert à toutes les communes de France. Comment inciter élus et services des collectivités à poser leur candidature ? Éléments de réponses de Marc Sanchez, président de l’ANDES, association à l’origine du label avec la FIFAS et le Ministère des Sports.



© www.oeil-ecoute.com

être aussi un moyen de fédérer et motiver les agents communaux autour d’une politique sportive déterminée. Enfin derrière le sport, il y a aussi des enjeux économiques importants avec des retombées financières lors d’accueils d’événements sportifs professionnels ou grand public. Sans compter la dimension touristique puisqu’une destination dotée d’équipements de qualité ou d’activités ludiques de plein air (escalade, canyoning...) sera forcément plus attrayante. Pour résumer, le sport joue aujourd’hui un rôle transversal dans la vie d’une commune, et il doit devenir un sujet prioritaire.

Selon vous, il ne l’est pas assez ?

Oui, je regrette qu’il ne soit pas assez valorisé dans le milieu politique. Le label “Ville Active et Sportive” devrait ainsi contribuer à sa reconnaissance. Aujourd’hui, 35 millions de français pratiquent une activité physique et sportive et plus de 16 millions sont licenciés dans un club. Avec de tels chiffres, l’impact du sport est considérable dans la vie quotidienne des citoyens.

Quels conseils donneriez-vous aux élus pour préparer leur candidature ?

L’esprit du Label, qui se veut accessible, est de valoriser les communes qui s’engagent et investissent dans le sport pour tous. Pour attribuer le label, nous prenons plutôt en compte la dimension innovante de l’activité mise en place ainsi que son accessibilité. Ce caractère novateur peut porter sur des installations (parcours de santé dotés de modules de remises en forme...), une prouesse technique dans sa réalisation (architecture, revêtement, insonorisation...), de nouvelles pratiques émergentes (via ferrata, sports connectés...), ou encore sur un nouveau modèle économique.

Un exemple ?

La municipalité de Lavelanet dont je suis maire, est à l’origine du Trail des Citadelles, une course qui rassemble plus de 1700 participants, et relie plusieurs territoires de la communauté de communes du Pays d’Olmes. Aujourd’hui, son organisation a été confiée à une association sportive avec qui nous travaillons en partenariat, avec, au final, des retombées économiques positives pour le territoire.

Qui décerne le label ?

Tous les dossiers de candidature sont transmis à un Comité de labellisation, composé de représentants du monde du sport, des organisations professionnelles et des collectivités. Afin d’apporter une équité dans l’attribution du label, le Comité de labellisation distingue les catégories de communes en fonction de leur nombre d’habitants (de moins de 1000 habitants à plus de 20 000).

Comment faire l’inventaire des actions et animations proposées par la commune pour construire le dossier ?

Il s’agit pour la mairie de travailler en partenariat avec les associations locales afin de recenser toutes les actions mises en place. Au final, la candidature est gratuite pour la commune, il suffit simplement de prendre un peu de temps pour constituer le dossier. A ce jour, nous avons reçu plus de 350 demandes de dossiers de candidatures. Le nombre total de communes labellisées n’est pas déterminé, l’attribution du label se fera au cas par cas selon 4 niveaux exprimés dans le règlement général.

Au final, comment présenter une politique sportive cohérente ?

L’important est de définir les grandes orientations que l’on souhaite donner à cette volonté politique. C’est-à-dire démontrer que les actions mises en place s’inscrivent dans des objectifs ou des politiques sportives spécifiques (santé, loisirs, éducation, citoyenneté...) ou de cohésion sociale (mixité sociale, accessibilité, mobilité, écologie, relation intergénérationnelle). De même, les publics concernés par cette politique sportive doivent être clairement identifiés (sportifs, familles, seniors, jeunes, personnes en situation de handicap, socialement défavorisées...). Pour que les actions soient prises en compte dans le cadre de la labellisation, il faut qu’elles aient eu lieu au cours des deux dernières années ou être en cours de réalisation.

Président de l’ANDES, Association Nationale des Elus en charge du Sport, Marc Sanchez est également maire de Lavelanet, petite commune de l’Ariège où il déploie une politique sportive soutenue.

Comment convaincre les communes d’être candidate au label ?

Marc Sanchez : ce label est pour toute ville une belle opportunité de démontrer le dynamisme de la vie locale et de donner d’elle une image positive et attractive. Mais le sport, c’est aussi pour une commune un vecteur essentiel pour améliorer le cadre de vie de ses habitants, leur bien-être, leur intégration, et notamment leur santé. Des études ont démontré l’impact sur la diminution des dépenses de santé (250 €/pers/an). C’est également un outil de lien social car il favorise la mixité sociale, le “vivre ensemble” grâce à des valeurs fortes comme la solidarité, le respect, le dépassement de soi, le goût de l’effort... Il est peut